Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503188-20251211-2025_67-DE

MAIRIE DE SAINT-THUAL
Département d'Ille et Vilaine

REGISTRE DES DEL[illegible]BERATIONS
CONSEIL MUNICIPA[illegible]
Séance du 11 décembre 2025 à 20 heures

Nombre de Membres en exercice : 14	Date de la convocation : 03 décembre 2025
Nombre de Membres présents : 10	Convocation affichée le : 03 décembre 2025
Nombre de Membres votants : 11	Procès-verbal affiché le : 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Nadine CORBEL, 1ère adjointe.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :
Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATTAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON – – Christian DARTOIS — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absent excusé : Loïc COMMEUREUC, Bruno DE VILLELE donne pouvoir à Christian DARTOIS, Virginie ROBIOU

Absent : Franck SAMSON

Dominique ABALAIN a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2025/67	**Don à la commune pour la mise à disposition de la chapelle funéraire**

Madame CORBEL informe le Conseil municipal que Monsieur DESPRES a souhaité exprimer sa reconnaissance envers la collectivité pour la mise à disposition de la chapelle funéraire, suite du décès de sa maman, résidente de l'EHPAD de la commune.

En témoignage de sa gratitude, il a proposé de faire un don à la commune d'un montant de 100 €.

Conformément à l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales, les dons et legs consentis à la commune doivent être acceptés par délibération du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

11 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'accepter le don de Monsieur DESPRES, d'un montant de 100 €, versé à la commune en remerciement de la mise à disposition de la chapelle funéraire.
- D'autoriser le Maire à procéder à l'encaissement de ce don.

SIGNATURES

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-THUAL ILLE-ET-VILAINE

Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Dominique ABALAIN